

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social Bureau

28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau

122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet :
www.cabinet-pierquin.com

CENTRE SOCIAL « LE LAC »

Association loi de 1901

Siège Social

Maison de Quartier du Lac
Avenue de Gaulle
08200 SEDAN

SIRET 340 774 017 00016
CODE NAF 9004Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2022

(Du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022)

membre du réseau
ABSOLUCE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
Siège social : SIRET 351.532.528.00061 - Bureau : SIRET 351.532.528.00079
APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Social « le Lac » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont porté sur les postes comptables relatifs aux Prestations/Subventions et au Personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

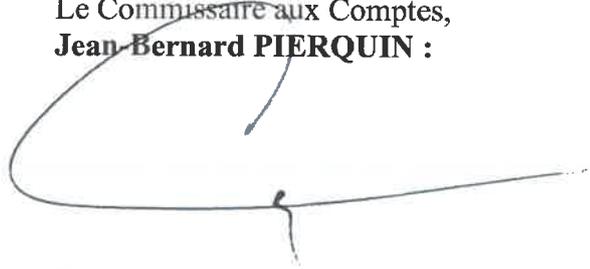
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

./...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 27 Juin 2023.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



J.B.P.

Bilan et Résultat Association

CENTRE SOCIAL LE LAC

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 520	168	2 352	0,55		
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	169 783	155 688	14 095	3,28	13 925	3,46
. Autres immobilisations corporelles	168 489	148 912	19 577	4,58	19 283	4,82
. Immobilisations corporelles en cours					1 796	0,45
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	340 792	304 769	36 023	8,39	35 003	8,78
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	210 040		210 040	48,92	200 903	50,27
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	179 811		179 811	41,88	161 906	40,51
Charges constatées d'avance	3 478		3 478	0,81	1 868	0,47
TOTAL (II)	393 329		393 329	91,61	364 677	91,24
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	734 120	304 769	429 352	100,00	399 680	100,00

CENTRE SOCIAL LE LAC

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	32 291	7,62	32 291	8,08
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	157 513	38,89	130 684	32,70
Excédent ou déficit de l'exercice	24 726	5,76	26 829	6,71
Situation nette (sous total)	214 531	49,97	189 804	47,49
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	39 988	9,31	13 916	3,48
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	254 518	59,28	203 721	50,97
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	56 500	13,16	87 912	22,00
TOTAL (II)	56 500	13,16	87 912	22,00
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	21 587	5,03	24 207	6,06
TOTAL (III)	21 587	5,03	24 207	6,06
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 808	4,15	24 160	6,04
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	55 580	12,85	42 288	10,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			2 288	0,57
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	23 358	5,44	15 104	3,76
TOTAL (IV)	96 746	22,59	83 840	20,98
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	429 352	100,00	399 680	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CENTRE SOCIAL LE LAC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations	5 617		3 939		1 678	42,60	
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens							
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services	150 903		154 992		-4 089	-2,63	
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	609 465		526 003		83 462	15,87	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	30 907		7 290		23 617	329,96	
Utilisations des fonds dédiés	87 912		79 832		8 080	10,12	
Autres produits	130		16 181		-16 051	-99,19	
Total des produits d'exploitation (I)	884 934		788 236		96 698	12,27	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises							
Variations stocks							
Autres achats et charges externes	247 016		201 511		45 505	22,58	
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	12 939		11 033		1 906	17,28	
Salaires et traitements	442 816		356 755		86 061	24,12	
Charges sociales	91 000		77 597		13 403	17,27	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 512		14 137		-625	-4,41	
Dotations aux provisions							
Reportes en fonds dédiés	56 500		87 912		-31 412	-35,72	
Autres charges	1 389		914		475	51,97	
Total des charges d'exploitation (II)	865 172		749 860		115 312		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 762		38 377		-18 615	-48,50	
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés	734		262		472	180,15	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)	734		262		472	180,15	
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (IV)							
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	734		262		472	180,15	

CENTRE SOCIAL LE LAC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	20 496	38 639	-18 143	-48,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	951		951	N/S
Sur opérations en capital	5 606		5 606	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	6 557		6 557	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	2 326	7 107	-4 781	-67,26
Sur opérations en capital		4 703	-4 703	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 326	11 810	-9 484	-80,29
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 231	-11 810	16 041	135,83
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	892 225	788 498	103 727	13,16
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	867 498	761 669	105 829	13,89
EXCEDENT OU DEFICIT	24 726	26 829	-2 103	-7,83
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	77 430	66 242		
Bénévolat	34 499	30 589		
TOTAL	111 929	96 832		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	77 430	66 242		
Prestations				
Personnel bénévole	34 499	30 589		
TOTAL	111 929	96 832		

Annexes 23**CENTRE SOCIAL LE LAC****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

De l'association sis : Avenue Charles De Gaulle ~ 08200 Sedan.
Dont le secteur d'activité : Centre Social

L'association a pour but la gestion et le contrôle du Centre d'animation Socioculturel sur le quartier de la Z.U.P. à Sedan. Elle regroupe et favorise une animation sociale, culturelle, d'éducation populaire, de rencontre de tout âge et de toute condition, de formation et d'insertion professionnelles et sociales. Elle sera sans discrimination raciste, sexiste, confessionnelle ou politique, neutre de tout. En aucun cas, un membre du Conseil d'Administration ne pourra faire prévaloir son appartenance, son idéologie politique ou confessionnelle pour influencer les débats.

L'association met en place tous les moyens humains et matériels permettant la réalisation de l'objet social de l'association. En particulier :

"Mise en place d'une équipe de salariés et de bénévoles

"Construction d'un partenariat fort qui mette en synergie les acteurs publics, les acteurs privés et les habitants,

"Implication et participation des habitants et / ou usagers de l'association,

L'association inscrit son action dans une logique de développement social local.

Les comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2020.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 429 351,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 726,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/06/2023 par les dirigeants.

CENTRE SOCIAL LE LAC**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément à la nouvelle réglementation comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 et aux préconisations de la caisse d'allocations familiales :

- "Continuité de l'exploitation,
- "Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- "Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- "Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes..
- "Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- "Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- "Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Provisions réglementées :

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Changement de méthode d'évaluation :

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CENTRE SOCIAL LE LAC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 340 792 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		2 520		2 520
Immobilisations corporelles	326 260	12 012		338 272
Immobilisations financières				
TOTAL	326 260	14 532		340 792

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 304 769 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		168		168
Immobilisations corporelles	291 256	13 344		304 601
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	291 256	13 512		304 769

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	2 520	168	2 352	3 ans
Install. tech. mat. outill. indus.	169 783	155 688	14 095	de 5 à 10 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	4 346	3 450	896	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	53 479	52 682	796	5 ans
Matériel de bureau et informatique	96 016	78 132	17 884	de 3 à 5 ans
Mobilier	14 648	14 648	0	de 3 à 7 ans
TOTAL	340 792	304 769	36 023	

3.2 - Etat des créances = 213 518 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	213 518	213 518	
TOTAL	213 518	213 518	

CENTRE SOCIAL LE LAC**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 56 733 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	56 733
Disponibilités	
TOTAL	56 733

3.4 - Charges constatées d'avance = 3 478 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CENTRE SOCIAL LE LAC**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Provisions = 21 587 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	24 207			2 620	21 587
TOTAL	24 207			2 620	21 587

4.2 - Etat des dettes = 96 746 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 808	17 808		
Dettes fiscales & sociales	55 580	55 580		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	23 358	23 358		
TOTAL	96 746	96 746		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 40 967 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 135
Dettes fiscales & sociales	31 833
Autres dettes	
TOTAL	40 967

4.4 - Produits constatés d'avance = 23 358 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CENTRE SOCIAL LE LAC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4.5 – Fonds Propres = 254 518€

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	32 291			32 291
Autres réserves				
Report à nouveau créditeur	130 684	26 829		157 513
Excédent ou déficit de l'exercice	26 829	24 726	26 829	24 726
Subventions d'investissement	13 916	26 071		39 988
TOTAL	203 721	77 626	26 829	254 518

4.6 – Fonds Dédiés = 586 500 €

Une quote-part des subventions de 56 500 € a été comptabilisée en fonds dédiés :

Activités	Montant
Valeurs République	3 300
Hors du lac	1 200
Education artistique	12 500
Web radio	5 000
Parade fantastique	1 500
Accueil jeunes	10 000
Adulte relais	5 000
France service	5 000
Acm	8 000
Logithèque	5 000
TOTAL	56 500

CENTRE SOCIAL LE LAC**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 150 903 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	141 205	93,57 %
Produits des activités annexes	9 698	6,43 %
TOTAL	150 903	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

CENTRE SOCIAL LE LAC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CENTRE SOCIAL LE LAC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6.2 Informations complémentaires**1. Engagement et indemnités de licenciement**

Les indemnités de départ en retraite et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan au 31/12/2022 pour un montant de 21 587.23 €.

2. Complément d'information sur le compte de résultat**2.1 Ventilation des subventions d'exploitation**

2.1.1 Subvention de fonctionnement - Commune :	189 220 €	
Ville de Sedan Subvention 2022 :	189 220 €	

2.1.2 Subventions de fonctionnement-Sous-préf. Politique de la ville :	81 070 €	
Sous-préfecture sedan – Ludothèque :	5 000 €	
Sous-préfecture sedan – Ados animent l'agglomération :	7 300 €	Sous-
préfecture sedan – Acf :	7 000 €	
Sous-préfecture sedan – Parade fantastique :	2 900 €	
Sous-préfecture sedan – As numérique :	17 280 €	
Sous-préfecture sedan – Valeur de la République :	3 650 €	
Sous-préfecture sedan – Lutte contre la fracture numérique :	6 700 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – séjours ados :	4 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – sortie estivale :	3 800 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – découverte du Mont Cornu :	1 940 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – sortie culturelle à Paris :	2 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – loto des habitants :	1 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – Fête de quartier :	3 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – Pdlv - Clas :	4 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – loto de Noël :	2 500 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – arbre de Noël :	2 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – marché de Noël :	4 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – fête de fin d'année :	2 000 €	
Sous-préfecture sedan – Quartiers d'été – projet environnement :	1 000 €	

2.1.3 Subventions de fonctionnement - Ardenne Métropole :	42 650 €	
Clas :	4 000 €	
Acf :	6 650 €	
Fracture numérique :	18 000 €	
Education art :	4 000 €	
Parade fantastique :	4 000 €	
Ados animent l'agglomération :	1 700 €	
Egalité hommes femmes et valeurs de la République :	3 500 €	
Contrat ville – projet environnement :	800 €	

2.1.4 Subvention de fonctionnement - Arden Conseil Départemental :	34 650 €	
Subvention 2022 :	34 000 €	
Aide aux vacances :	650 €	

CENTRE SOCIAL LE LAC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2.1.5 Subventions de fonctionnement - Etat :	52 362 €
Etat ANCT – France service :	30 000 €
Etat ANCT – Conseiller numérique :	21 333 €
Etat ANCT – Investissement ordinateurs et portables :	1 029 €
2.1.6 Subventions de fonctionnement - prestations de services Caf :	222 854 €
Spectacle évènement :	13 000 €
Poste animateur :	18 750 €
Bien être estime de soi :	1 498 €
Mobilité – emmener vers :	4 800 €
Espace numérique :	10 000 €
Alsh :	5 800 €
Agc :	13 283 €
Reapp	4 342 €
Clas :	19 628 €
Prestation caf équipement agc :	70 785 €
Prestation caf Extrascolaire :	9 903 €
Prestation caf acf :	23 682 €
Prestation caf accueil ados :	16 236 €
Prestation caf périscolaire :	4 170 €
Prestation caf ludothèque régularisation 2021 :	- 4 160 €
Prestation caf alsh :	5 870 €
2.1.7 Subvention de fonctionnement - Fonjep :	19 530 €
Fonjep postes 2022 :	14 214 €
Fonjep postes 2021 :	5 316 €
2.1.8 Subventions de fonctionnement - Habitat 08 :	3 000 €
Chantiers jeunes :	1 500 €
Fête des habitants :	1 000 €
Loto des habitants :	500 €
2.1.9 Subvention de fonctionnement - Espace Habitat :	1 700 €
Fête des habitants :	1 000 €
Loto des habitants :	700 €
2.1.10 Subventions de fonctionnement - Autres :	1 821 €
CARSAT – Jardins partagés :	1 821 €